



## J'me Bouge avec la ville de Nice et Christophe Pinna

### Art.1 L'AUTORITE ORGANISATRICE

La Mairie de Nice, ci-après désignée "l'autorité organisatrice", dont le siège social est situé 5, rue de l'Hôtel de Ville - 06364 NICE CEDEX 4, organise l'opération "**J'me Bouge avec la ville de Nice et Christophe Pinna**". Le but de cette opération est de permettre à des femmes actives, socialement et professionnellement, de réaliser en relais le 3ème Marathon des Alpes Maritimes Nice Cannes 2010.

La gestion administrative et organisationnelle est confiée au service Événementiel de la ville de Nice.

### Art.2 PARTICIPATION

Afin d'impliquer les habitantes de la ville de Nice dans la valorisation de leur commune, ce challenge sportif s'adresse à des femmes, qui par manque de temps et d'accompagnement n'ont pas toujours l'occasion de pratiquer une activité physique dans les meilleures conditions.

L'opération "**J'me Bouge avec la ville de Nice et Christophe Pinna**" propose à ces femmes de s'entraîner de manière régulière sous la direction de Christophe Pinna. C'est l'occasion de se dépasser, de vivre un événement populaire de l'intérieur et de partager l'émotion des coureurs. Emotion et santé sont au centre de cette opération. La sélection se déroulera en deux temps.

Dans un premier temps, 100 femmes seront choisies, à partir des bulletins d'inscription, sur la raison profonde de leur motivation.

Dans un second temps, ce sont 40 femmes qui seront retenues par Christophe Pinna durant les séances d'entraînement pour participer en relais au 3ème Marathon des Alpes-Maritimes Nice Cannes 2010.

#### Les critères de participation sont les suivants :

- résider à Nice
- être âgée de 23 à 65 ans
- ne jamais avoir couru de marathon

La participation, gratuite, emporte la pleine et entière acceptation des dispositions du présent règlement. Le non-respect des conditions entraîne la nullité de la participation.

### PLANNING

Lancement de l'opération, conférence de presse et remise des tee-shirts : date à définir entre la fin des sélections et le premier entraînement soit entre le 29 mars et le 10 avril 2010.

Sous réserve de modification les entraînements se dérouleront de 10h à 12h aux dates suivantes :

- dimanche 11 avril
- dimanche 2 mai
- dimanche 6 juin
- dimanche 27 juin
- dimanche 19 septembre
- dimanche 17 octobre

### LE MARATHON

Le 3ème Marathon des Alpes Maritimes Nice Cannes aura lieu le dimanche 14 novembre 2010.

Il est organisé par l'association Azur Sport Organisation. Le départ du marathon aura lieu à Nice et l'arrivée à Cannes.

Les participantes sont constituées en équipe de 2 à 5 personnes.

*j'me bouge!*  
avec la Ville de Nice  
et Christophe Pinna





### Art.3 MODALITES DE PARTICIPATION

*L'autorité organisatrice s'autorise le droit de demander toutes pièces justificatives permettant de prouver que la candidate remplit les conditions lui permettant de participer. Le bulletin d'inscription peut être retiré à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Il doit être complété, daté et signé puis déposé dans l'urne se trouvant à l'accueil de l'Hôtel de Ville au plus tard le vendredi 19 mars à 15h45. Il est également possible de s'inscrire en ligne via le site internet de la ville de Nice jusqu'au vendredi 19 mars à 15h45. out bulletin d'inscription parvenant après les dates et heures mentionnées, ci-dessous, ne sera pas valable. Les candidates retenues seront informées par mail ou par courrier. Les candidates retenues devront impérativement fournir lors du premier entraînement une photo ainsi qu'une copie de leur licence sportive ou d'un certificat médical de moins d'un an mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.*

### Art.4 RESPONSABILITES

*L'autorité organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à modifier et/ou à annuler les dates des entraînements. De même elle ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation ou de changement de date du 3ème Marathon des Alpes Maritimes Nice Cannes. S'il était constaté un éventuel retard dans la réception des bulletins d'inscription par voie électronique, l'autorité organisatrice ne saurait être tenue responsable des conséquences. Les participantes ne pourront en aucun cas prétendre à un dédommagement quelconque des faits cités plus haut. En cas de manquements à une disposition du présent règlement de la part d'une participante, l'autorité organisatrice se réserve la faculté de l'écarter de plein droit, sans que celle-ci ne puisse revendiquer un quelconque dédommagement.*

### Art.5 ASSURANCES

#### **RESPONSABILITE CIVILE**

*L'autorité organisatrice est titulaire d'une assurance responsabilité civile.*

#### **INDIVIDUELLE ACCIDENT**

*L'autorité organisatrice recommande à toute les participantes qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels de souscrire une assurance Individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'opération.*

### Art.6 INFORMATIQUE ET LIBERTES

*Les informations recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la loi française du 6 janvier 1978 dite informatique et libertés. Les participantes sont informées que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de cette opération sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Nice - Service de l'Événementiel - Opération "J'me Bouge avec la ville de Nice et Christophe Pinna" 5 rue de l'Hôtel de Ville - 06364 NICE CEDEX 4.*

